

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE E

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE (Siège-DIFQ- Itinérants)

Du 20 mai 2020

**La délégation FORCE OUVRIERE était composée de :** Michael Corriette, Franck lamoulen

Séance présidée par Mostafa Rharade , assisté de Marianne Abissou , Armelle Blond, oswald Yves

Ouverture à 9H30

Compte tenu de la situation sanitaire liée au Covid-19, ce CSE .E se déroule en visio-conférence

**Ordre du jour.**

### **1. Approbation du PV 04-20 du 30 avril 2020**

Report à la prochaine séance de l'approbation des procès-verbaux de la réunion ordinaires du 30 avril car les élus estiment que le document a été envoyé tardivement

### **2. Covid — 19 : Point de situation**

#### **2.1. Suivi du Plan de continuité et de reprise de l'activité.**

M Rharade : à ce jour il n'y a plus de nouvelle situation à risque.

Nous sommes dans le prolongement de nos échanges il y a plus de 20 fiches action mise en place pour garantir la santé et sécurité des salariés pour leur reprise sur site.

Pour les formateurs itinérants des kits ont été envoyés la semaine dernière pour leur future reprise sur site ou ils seront pris en charge à leur arrivée pour d'éventuel complément d'information ou de matériel selon la spécification du site.

Nous privilégions toujours le télétravail autant que possible, pour les formateurs itinérants une proximité de missions sera privilégiée.

#### **2.2. Mise en place du chômage partiel**

M Rharade : L'afpa n'a pas mis en place de chômage partiel.

Concernant la garde d'enfants et les personnes vulnérables ne pouvant pas télétravailler, L'afpa donne la possibilité à chaque salarié de prendre 7 jours ouvrés de congés d'affilée avant d'entrer dans le dispositif de chômage partiel.

Dans ce cas, le salaire est maintenu à hauteur de 100 %, et ce jusqu'à la fin du dispositif en vigueur (fixée à ce jour au 2 juin) ou de basculer en chômage partiel, et donc d'avoir une rémunération brute garantie, dans le respect des textes en vigueur, à hauteur de 70 % du salaire brut, soit environ 83 à 84 % du salaire net.

Les personnes dites vulnérables doivent remettre à leur DRH régional un certificat attestant de la nécessité d'isolement et donc de l'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail.

Pour celles qui se sont autodéclarées sur la plateforme mise en place par l'assurance maladie et dont l'arrêt a pris fin au 30 avril, un certificat d'isolement leur sera adressé par la caisse d'assurance maladie sans qu'elles n'aient de démarche à faire pour le demander.

Enfin, les personnes considérées comme vulnérables qui n'entrent pas dans le champ de l'autodéclaration sur la plateforme de l'assurance maladie, doivent contacter leur médecin traitant ou un médecin de ville pour se voir remettre le certificat d'isolement. Il en est de même pour les personnes cohabitant avec une personne vulnérable.

Sous réserve de la fourniture de ce certificat, la rémunération sera maintenue à 100 %, et ce jusqu'à confirmation de la fin du dispositif qui sera fixée par décret.

### **2.3. Point de situation des congés**

M Rharade : les congés payés et les RTT, peuvent être mis sur le CET, mais aussi être reporté exceptionnellement pour cette année.

Il y a aucun impact sur les jours de fractionnement.

**Pour Force Ouvrière** : demande aux salariés d'être très vigilants sur leurs soldes de congés sur SIRH.

### **2.4. Télétravail des formateurs itinérants**

M Rharade : une grande majorité de formateur était en télétravail, soit pour une continuité d'activité pédagogique avec leur stagiaires soit pour des études ou en perfectionnement

#### **2.4.1. Point formations proposées en ligne et prise en main des plateformes de formations et de productions de ressources pédagogiques.**

AB : 121 formateurs ont été formé à ce jour sur différents ateliers.

92 d'entre eux sur des ateliers d'une demi-journée puis 11 sur différents modules de métiers soit une remise à niveau ou la formation compète.

Pour 11 autres formateurs il y a eu différents ateliers de formation, comme la prise en main de teams et 9 pour des formations bureautique.

**Pour Force Ouvrière** : Prend note de la volonté de la direction de proposer des formations, il faut quand même rappeler que, malgré tous les plans menés à L AFPA et aujourd'hui le contexte sanitaire, les salariés n'ont jamais ménagé leurs efforts pour maintenir et développer celui-ci. Encore une fois l'ensemble des salariés se sont très investis.

### 3. Point de situation sur les entretiens individuels annuels

M Rharade : Les entretiens ont été suspendus par la direction générale, pendant le PSE. Donc depuis fin 2018, nous sommes toujours à ce jour sur cette situation.

AB : Pour le dispositif itinérants nous sommes toujours dans la même dynamique malgré le report des entretiens nous suivons activement les formateurs, sur leur bilan de compétences, nous faisons aussi le suivi de leur formation.

**Force Ouvrière** : Les entretiens restent un moment très importants pour les salariés, et encore plus en ce moment dans le contexte actuel de L AFPA. **Pour force Ouvrière** : les entretiens doivent reprendre

### 4. PSE :

#### 4.1. Organigramme du périmètre du CSEE

M Rharade : les documents de travail vous ont été envoyés

#### 4.2. Liste des nouvelles fonctions et fiches de poste (ex RIP-RAP-RGS )

M Rharade : à ce jour tout n'est pas stabilisé.

#### 4.3. Etat de situation :

##### 4.3.1. Liste des postes encore en recrutement

M Rharade : la liste vous a été envoyée dans les documents

##### 4.3.2. Liste des personnes licenciables

AB : il y a 4 personnes potentiellement licenciables la situation est connue, les salariés concernés sont aussi dans une perspective d'attente de cette décision.

##### 4.3.3. Liste des effectifs au 1er mai 2020

M Rharade : D'autres informations viendront progressivement sur la stabilisation de l'organisation et la cartographie exacte vous sera présentée quand l'organisation sera arrêtée. Il est prévu de faire un bilan courant juin

#### 4.4. Point sur les mobilités du personnel au sein du dispositif itinérants

L'ensemble des organisations syndicales réitère leur demande de pouvoir avoir des documents avec une vision plus claire sur notre périmètre avec les points suivants (salariés potentiellement licenciables, zoom sur les postes à modifier, liste des postes à pouvoir) nous sommes dans l'impossibilité de pouvoir suivre les différentes évolutions du plan de sauvegarde de l'emploi

**Force Ouvrière** : reste prudent quant à l'objectif affiché par la direction sur l'effectif cible

## 5. Attaque informatique

M Rharade : Pour rappel l'attaque informatique a eu lieu du 7 au 8 mars

### 5.1. Quelles ressources ont été piratées ? (ex : DTE, adresses mail,...)L

### 5.2. Serveurs impactés (messagerie, Metis,... ?)

M Rharade : Il n'y a pas eu de poste formateurs qui ont été touchés, il n'y a pas eu non plus de documents sensibles piratés, seul des fichiers pédagogique ainsi que des fichiers sur l'activité de la restauration.

### 5.3. Résultat des audits externes et enquêtes de police

M Rharade : Nous sommes toujours en attente du retour des audits pour les conclusions, l'enquête de police suit son cours.

**Force Ouvrière** : reste interrogatif sur la réponse de la direction, et sera vigilant sur le retour des audits ?

## 6. Fonctionnement des ASC :

Une présentation est faite par le président de la commission ASC, avec les améliorations et les propositions qui avaient été demandé lors du dernier CSE-E.

### 6.1. Adoption du règlement des ASC. (60 % - étalement règlement)

Le vote s'est déroulé par délégation avec deux abstentions pour la délégation CGT et SUD.

### 6.2. Choix de la Plateforme Web

Une présentation est faite par le président de la commission ASC, entre deux prestataire, la plateforme WEB( couleur CE) a été privilégié pour son prix et leur prestation.

Le vote s'est déroulé par délégation avec deux abstentions pour la délégation CGT et SUD.

### 6.3. Transfert d'une partie des réserves affectées au budget de fonctionnement vers les réserves dédiées au budget des ASC.

Une présentation est faite par le trésorier du CSE-E, avec une précision sur un éventuel risque juridique.

Le vote s'est déroulé individuellement 8 pour-3 contre-5 abstentions.

Donc la mesure est rejetée

**Pour Force Ouvrière** : Le risque été minime cette réserves aurait pu être bénéfique pour l'ensemble des salariés.

## . 6.4. Abandon de la créance de l'AFPA sur le CSEE-SID

M Rharade : Comme je l'avais déjà dit c'est une créance qui tombera d'elle-même d'ici un an ou deux.

Mon souhait c'est d'effacer cette créance avec une affectation des 30000 euros cela va permettre de donner une enveloppe supplémentaire au ASC cela permet aussi à la direction de satisfaire les salariés et de les reconnaître aussi.

**Pour Force Ouvrière** : ce félicite de cette affectation de la créance de l'AFPA vers les ASC, qui sera bénéfique pour les salariés, mais en aucun cas cela permet une reconnaissance de la direction envers les salariés. **Pour Force Ouvrière** : seule une revalorisation des salaires permet une reconnaissance du travail et de l'engagement de l'ensemble des salariés

## 7. Fonctionnement du CSEE :

### 7.1. Adoption du règlement intérieur

Le vote s'est déroulé individuellement 8 pour-3 contre-5 abstentions.

Donc la mesure est rejetée et sera remis au prochain CSE

### 7.2. Désignation des membres supplémentaires du bureau

Le vote s'est déroulé individuellement pour le poste de trésorière adjointe une candidate

Laurence Dutertre : 11pour-5 contre donc élu à la majorité

Le vote s'est déroulé individuellement pour le secrétaire ou la secrétaire adjoint suppléant les candidats son

Franck lamoulen : 11pour-5 contre nous sommes donc à la majorité

Corinne Engrand :

Le vote s'est déroulé individuellement pour la ou le secrétaire suppléant une candidate

Joselyne Hemeray 8 pour-7 contre- 1 abstention pas de majorité pour ce vote donc pour la désignation de se membre supplémentaire le poste reste vacant

**Pour Force Ouvrière** : ce félicite du résultat des différents votes avec une représentation de force ouvrière dans le bureau du CSE-E

### 7.3. Organisation des formations des élus.

M Rharade : oui il y bien des formations qui peuvent être proposées dans le cadre de la sécurité notamment pour les membres de la commission santé et sécurité à partir des organismes de formation qui sont agréé pour ce type de formation, nous pouvons vous transmettre la liste. A vous de faire votre choix dans cette liste

Fin de la séance à 17h